



Année universitaire 2019 – 2020

Code UE : 5E20

Intitulé de l'épreuve : Histoire sociale et culturelle de l'Europe moderne

Semestre : 5

Nom de l'enseignant : M. Renoux

Licence : Histoire

Modalités et durée de l'épreuve : Écrit – 4h00

Document et/ou matériels autorisés :

5 E 20 – La Révolution française

Traitez l'un des deux sujets au choix :

Sujet n° 1 : La démocratie dans la Révolution française

Sujet n° 2 : Commentez le texte suivant :

La Convention abolit l'esclavage (15 et 16 pluviôse an II - 3 et 4 février 1794)

Séance du 15 pluviôse

... - Citoyens votre comité des débats a vérifié les pouvoirs des députés envoyés à la représentation nationale par la colonie de Saint-Domingue : il les a trouvés en règle¹. Je vous propose de les admettre dans le sein de la Convention.

Camboulas : Depuis 1789 un grand procès demeurait en suspens ; l'aristocratie nobiliaire et l'aristocratie sacerdotale étaient anéanties mais l'aristocratie cutanée dominait encore. Celle-ci vient de pousser le dernier soir : l'égalité est consacrée ; un noir, un jaune, un blanc vont siéger parmi vous au nom des citoyens libres de Saint-Domingue (*on applaudit*).

[...]

Séance du 16 pluviôse

Un des trois députés nouvellement arrivés de Saint-Domingue fait un rapport sommaire sur les événements qui y ont eu lieu. Il remonte à la cause les malheurs auxquels elle a été en proie : il la voit dans la politique odieuse et les intrigues de l'Angleterre et de l'Espagne, qui, voulant faire perdre à la république cette colonie intéressante, avaient trouvé moyen d'y organiser la guerre civile. Mais les nègres armés pour la cause de la France ont dénoué par leur courage ces projets et ont

¹ Ces trois députés sont Jean-Baptiste Belley, ancien esclave, Louis-Pierre Dufay et Jean-Baptiste Mills, métis libre.

demandé, pour prix de leurs services, la liberté, qui leur a été accordée.

L'orateur conjure la Convention de confirmer cette promesse et de faire jouir pleinement les colonies des bienfaits de la liberté et de l'égalité. (Nous donnerons en entier demain ce discours, qui a été souvent interrompu par de nombreux applaudissements, et dont l'assemblée a ordonné l'impression).

Levasseur (de la Sarthe) : Je demande que la Convention ne cédant pas à un mouvement d'enthousiasme, mais aux principes de la justice, fidèle à la Déclaration des Droits de l'Homme décrète dès ce moment que l'esclavage est aboli sur tout le territoire de la république. Saint-Domingue fait partie de ce territoire, et cependant nous avons des esclaves à Saint-Domingue. Je demande donc que tous les hommes soient libres, sans distinction de couleur.

Lacroix (d'Eure-et-Loir) : En travaillant à la constitution du peuple français nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux hommes de couleur. La postérité aura un grand reproche à nous faire de ce côté ; mais nous devons réparer ce tort. Inutilement avons-nous décrété que nul droit féodal ne serait perçu dans la république française. Vous venez d'entendre un de nos collègues dire qu'il y a encore des esclaves dans nos colonies. Il est temps de nous élever à la hauteur des principes de la liberté et de l'égalité. On aurait beau dire que nous ne reconnaissons pas d'esclaves en France, n'est-il pas vrai que les hommes de couleur sont esclaves dans nos colonies ? Proclamons la liberté des hommes de couleur. En faisant cet acte de justice, vous donnez un grand exemple aux hommes de couleur esclaves dans les colonies anglaises et espagnoles. Les hommes de couleur ont, comme nous, voulu briser leurs fers ; nous avons brisé les nôtres nous n'avons voulu nous soumettre au joug d'aucun maître ; accordons-leur le même bienfait.

Levasseur : S'il était possible de mettre sous les yeux de la Convention le tableau déchirant des maux de l'esclavage, je la ferais frémir de l'aristocratie exercée dans nos colonies par quelques blancs.

Lacroix : Président, ne souffre pas que la Convention se déshonore par une plus longue discussion.

L'assemblée entière se lève par acclamation.

Le président prononce l'abolition de l'esclavage au milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de *Vive la république ! vive la Convention ! vive la Montagne !*

Les deux députés de couleur sont à la tribune, ils s'embrassent. (*On applaudit.*)

Lacroix les conduit au président, qui leur donne le baiser fraternel.

Ils sont successivement embrassés par tous les députés.

Cambon [...] : Je demande que le ministre de la marine soit tenu de faire partir sur-le-champ des avisos pour porter aux colonies l'heureuse nouvelle de leur affranchissement.

Danton : Représentants du peuple français, jusqu'ici nous n'avons décrété la liberté qu'en égoïstes et pour nous. Mais aujourd'hui nous proclamons à la face de l'univers, et les générations futures trouveront leur gloire dans ce décret, nous proclamons la liberté universelle. [...] La Convention vient de faire son devoir. [...]

Les grands principes développés par le vertueux Las Casas avaient été méconnus. Nous travaillons pour les générations futures, lançons la liberté dans les colonies ; c'est aujourd'hui que l'Anglais est mort. (*On applaudit.*) En jetant la liberté dans le nouveau monde, elle y portera des fruits abondants, elle y poussera des racines profondes. En vain Pitt et ses complices voudront par des considérations politiques écarter la jouissance de ce bienfait, ils vont être entraînés dans le néant ; la France va reprendre le rang et l'influence que lui assurent son énergie, son sol et sa population.

Gazette nationale ou Le Moniteur universel, n° 137, 17 pluviôse an II (mercredi 5 février 1794, vieux style), Paris, 1861, t. 19, p. 385 et 388.